

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150924-2015\_B422-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B422**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - "6 rue Bourbon" à Bouc-Bel-Air - 1 logement PLAI – Promologis**

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire -  
«6 rue Bourbon» à Bouc-Bel-Air - 1 logement PLAI – Promologis  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Promologis sollicite l'octroi d'une subvention de **24 695 €** pour l'acquisition-amélioration d'1 logement collectif, au titre du logement locatif social, sur la commune de Bouc-Bel-Air.

**Exposé des motifs :**

A l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération n°2013\_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

Promologis sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social concernant la réalisation d'1 logement situé 6 rue Bourbon à Bouc-Bel-Air.

La commune de Bouc-Bel-Air souhaitant maintenir les commerces en centre-ville, Promologis a acquis un immeuble en vue de le réhabiliter en un logement social T2 et un local commercial en rez-de-chaussée destiné à l'accueil d'une nouvelle boulangerie.

Les travaux porteront notamment sur le changement des menuiseries intérieures et extérieures, la rénovation des sanitaires, de la plomberie et de l'électricité.

Le niveau C sur l'échelle des étiquettes énergie est visé.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2015 pour une mise en location en avril 2016.

Le coût d'opération du logement s'élève à **164 632 €**.

↳ La subvention sollicitée au titre du logement locatif social, en application de la délibération n° 2013\_A031, s'élève à **13 100 €** pour 52,40 m<sup>2</sup> de S.U.

↳ La subvention sollicitée au titre du surcoût foncier en application des délibérations n°2013\_A031 (plafonnement des subventions à 15% du prix de revient en Acquisition-Amélioration) et 2014\_A217 s'élève à **11 595 €**.

La commune, quant à elle, versera une subvention qui sera déductible de ses pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU.

#### Plan de financement prévisionnel :

Prêts PLAI	46 537 €
Etat PLAI	13 400 €
Commune	80 000 €
CPA	24 695 €
<b>TOTAL</b>	<b>164 632 €</b>

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de lgts	Prix de revient de l'opération	Type de sub	Montant
Bouc Bel Air	Promologis	Boulangerie Rue Bourbon	6 Rue Bourbon 13320 Bouc Bel Air	1 coll.	164 632 €	Forfait AA PLAI	13 100 €
						Surcoût foncier (plafonné à 15%)	11 595 €
<b>TOTAL</b>							<b>24 695 €</b>

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux ;

VU la délibération n° 2014\_A217 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 confirmant la prise en charge des subventions pour surcharge foncière pour les logements PLAI et PLUS ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 2 septembre 2015;

---

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **24 695 €** à Promologis pour la réalisation d'1 logement locatif social situé à Bouc-Bel-Air;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.



DGA PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION  
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville

Direction Habitat

N°

**CONVENTION**

**entre**

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix  
et  
PROMOLOGIS**

**Opération «6 rue Bourbon»  
Située à Bouc Bel Air**

# CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «6 rue Bourbon» réalisée par Promologis au titre des aides au logement locatif social.

## ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution des délibérations du Bureau en date du 24 septembre 2015  
d'une part,

## ET

Promologis, représenté par son Directeur territorial, Madame Anne-Christel LEXTRAIT, agissant en exécution de la délibération du Directoire en date du 20 octobre 2014  
d'autre part,

## Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Construction neuve - Acquisition/Amélioration (A.A.) : aide forfaitaire à la surface utile : délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013
- Surcharge foncière : prise en charge de la subvention pour surcoût foncier à hauteur de 50 % maximum : délibération n° 2014\_A217 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «6 Rue Bourbon» réalisée par Promologis pour la réalisation de 1 logement PLAI à Bouc-Bel-Air.

## Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du Bureau du 24 septembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **24 695 €** correspondant aux forfaits A.A. PLAI et à la surcharge foncière plafonnée.

## Article 3 – Modalités de versement

Le paiement des subventions par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service) et production de la décision de financement PLAI délivrée par la DDTM 13,

- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Territorial. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du DPE, accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Territorial (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour Promologis

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Territorial  
Anne Christel LEXTRAIT**

**Le Vice Président Délégué  
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N°  
Communautaire du 24 septembre 2015.*

*du Bureau*

**2015\_B422**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - "6 rue Bourbon" à Bouc-Bel-Air - 1 logement PLAI – Promologis**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 SEP. 2015**